



Compte-rendu de l'audience du 15 février 2008 avec le secrétaire général du Minefe

Cette audience avait été demandée par lettre intersyndicale CFDT-CGT-FO-SUI-SPAC-CFTC à la suite d'un « pseudo » CTPC commun MEDAD-MINEFE du 29 janvier 2008.

Présents : M. Rouquette, secrétaire général par intérim des ministères financiers, M. Verdier, directeur de la DPAEP, M. Gautier, chef de service de la DPAEP et Mme Homobono, directrice de la Darqsi.

ABSENCE D'INTERLOCUTEUR ET DE POSITIONNEMENT AU NIVEAU MINEFE

En introduction, les organisations syndicales ont rappelé que, dans le cadre du transfert des agents des Drire, de la DGEMP et de la Darqsi au MEDAD, elles n'avaient aucun interlocuteur au Minefe : notre ministère reste en retrait et extraordinairement muet dans toutes les concertations présentées comme communes entre Minefe, Environnement et Equipement (MEDAD).

Le Secrétaire Général du Medad nous a affirmé qu'il ne connaissait pas la position du Minefe concernant le maintien du développement économique et de la métrologie au sein des Dredad (directions régionales de l'environnement, du développement et de l'aménagement durable) ni sur la question de qui gèrera les corps « Industrie ».

Nous avons demandé l'ouverture rapide de négociations nationales sur les questions statutaires des agents Finances qui auront vocation à exercer leur activité au Medad (carrières, rémunérations, mobilité, conditions de travail,...).

REPONSE DU SECRETAIRE GENERAL : « il n'y a pas de consensus entre le Minefe et le Medad sur ces sujets ».

Le Minefe a accepté est d'être présent aux réunions organisées par le Medad, mais sans afficher ses désaccords devant les organisations syndicales.

Le Minefe n'a pas souscrit au cadre non réglementaire des « CTPC et CTPM communs » de concertation et de vote des textes imaginé par le Medad.

Les réunions de concertation actuelles sont donc de la seule initiative du Medad. D'ailleurs, le secrétaire général ne considère pas anormal que dans ces conditions, le Medad expose sa conception du ministère qu'il veut construire et ses orientations.

Le Minefe maintient le cap, dans la continuité des engagements pris par la ministre devant les fédérations des Finances.

Le Minefe est favorable à l'unité des missions des Drire, et souhaite donc que l'intégralité des missions actuelles soit transférée aux Dredad.

Ce sujet n'épuise pas la question de l'action économique autour des DRCE, des DRCA ,et de la sphère Emploi, qui connaîtront sans doute des évolutions dans le cadre de la RGPP.

GESTION DES PERSONNELS MINEFE

Concernant la gestion des corps techniques de l'Industrie revendiquée par le Medad :

le Minefe est favorable à une gestion statutaire conjointe avec le Medad, assurée par exemple par le secrétariat général des Drire qui va intégrer la direction du pilotage du Medad (soit une solution dans la continuité des préconisations du rapport Arribaud). Si une gestion conjointe n'est pas possible, une gestion intégralement Finances se mettra en place, sauf à ce que la gestion des corps Industrie soient transférés au Medad en totalité. Le contexte juridique, les textes statutaires sont aujourd'hui très clairs sur le rattachement aux Finances des corps de l'Industrie. Les administratifs seront gérés par la DPAEP, comme aujourd'hui.

Les organisations syndicales ont souligné que 2 chantiers statutaires demandent à être ouverts très rapidement :

- celui des **techniciens du Minefe**, pour lesquels une intégration dans le corps des Tsim est souhaitable pour tous les agents travaillant en Drire, et une intégration dans les corps de B des directions ou ministères d'accueil. Cela permettrait une disparition rapide du corps actuel déjà mis en voie d'extinction.
- celui des **contractuels Berkani** en poste dans les Drire, pour lesquels la meilleure garantie est l'intégration dans le corps des adjoints techniques afin de ne pas être confrontés à des licenciements, suite aux réorganisations consécutives à la création du Medad.

Concernant l'impact des plans de qualifications Minefe sur les agents Finances du Medad, même réponse, avec une seule certitude c'est que le Medad gérant la masse salariale il s'intéressera aux répercussions sur ses dépenses de personnel.

Concernant les directions d'administration centrale partant au Medad, l'essentiel de la Darqsi et la Dgemp, il doit y avoir un parallélisme des formes avec l'arrivée de la DGEFP et de la direction du tourisme qui vient de l'Equipement.

Concernant le déménagement à la Défense, pour lequel le Medad se faisait récemment moins insistant quant au délai de début 2009, le secrétaire général a affirmé que le Medad et le Minefe partagent l'intérêt commun et bien compris de ne pas voir un départ massif des agents concernés.

M. Verdier, directeur de la DPAEP, doit rencontrer son homologue du Medad, Mme Jacquot-Guimbal, très rapidement à ce sujet.

Le leitmotiv du secrétaire général a été que toutes ces questions relatives au personnel devront effectivement être traitées dès que les arbitrages structurants auront été pris.

Le secrétaire général a pris l'engagement de réunir les organisations syndicales pour traiter de l'ensemble de ces questions au cœur des préoccupations légitimes des agents.

EN CONCLUSION

Les syndicats sont sortis peu rassurés par ces échanges et sans aucun engagement ferme et immédiat du Minefe, avec la désagréable impression d'un Minefe ayant peu de prise sur les événements et en attente des décisions liées à la RGPP.